

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

5962/84 (Presse 59)

921st meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 26 and 27 March 1984

President: Mr Michel ROCARD

Minister for Agriculture
of the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS
Minister for Agriculture

France:

Mr Michel ROCARD
Minister for Agriculture

Mr René SOUCHON
State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI
Minister for Agriculture

Mr Giulio SANTARELLI
State Secretary,
Ministry of Agriculture

Luxembourg:

Mr Ernest MUHLEN
Minister for Agriculture,
Viticulture, Water Control
and Forestry

Netherlands:

Mr G. BRAKS
Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING
Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSGER
Member

FIXING THE AGRICULTURAL PRICES FOR 1984/1985 AND ADJUSTMENT OF THE
COMMON AGRICULTURAL POLICY

The Agriculture Council suspended its 921st meeting until 15.00 on Friday 30 and Saturday 31 March 1984, when it intends to conclude its discussions on the fixing of prices for the 1984/1985 marketing year and related measures as well as on the adjustment of the common agricultural policy.

The proceedings at this session of the meeting related essentially to various problems still unresolved such as the application to Ireland of the arrangements for controlling production in the milk sector, certain outstanding aspects of the dismantling of positive MCAs (Community share in the compensatory financing of the aid to be granted to the producers concerned) and, finally, to a number of reservations remaining on the various products.

The Special Committee on Agriculture was instructed to expedite its work with a view to finding possible solutions to certain technical questions and to submit its conclusions to the Council on Friday 30 March 1984.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decision

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directive amending Directive 71/118/EEC on health problems affecting trade in fresh poultry-meat with respect to (3-month extension)

- derogations for the production of certain poultry for domestic trade,
- inspection and checking costs.

Social policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on exceptional financial support in favour of Greece in the social field.

This Regulation is one of the specific measures decided upon in response to the Greek memorandum.

It makes provision for the grant to Greece of Community financing of 55% of eligible public expenditure in the period 1984 to 1988 for the construction, adaptation and equipment of vocational-training centres (in Athens and Salonika) and centres for the rehabilitation of the mentally ill and mentally handicapped with a view to their vocational rehabilitation (throughout Greece).

A sum of 120 MECU over five years will be required to cover this financing - 60 MECU for each type of project.

Trade policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on the conclusion of the second EEC-Cyprus Financial Protocol signed on 20 December 1983 (see press release CEE-CY 705/83 (Presse 232) of 21.XII.83).

Once the necessary notifications have taken place in the next few days this Financial Protocol will be able to enter into force on 1 May 1984.

Note BIO (+ PE STRASBOURG)

Bruxelles le 26 mars 1984

Note BIO(84)131 aux Bureaux Nationaux

c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DES 26 ET 27 MARS 1984 (M Vasey)

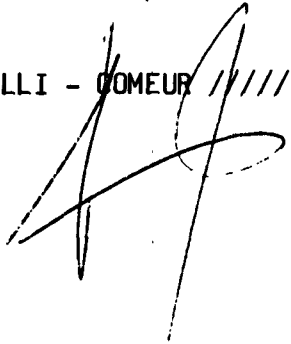
Le Conseil agricole se reunit de nouveau ces 26 et 27 mars 1984. L'objectif avoue de la Presidence, qui est pleinement partage par la Commission, est de proceder a l'adoption formelle des textes reglementaires necessaires a la mise en oeuvre de l'ensemble des accords provisoires resultant du Conseil agricole des 11 au 17 mars derniers. Un resume officiel de ces accords (lait, MCM, aménagement des OCM pour les autres produits, prix communs 1984/85) a ete mis a la disposition de la presse (voir MEMO no 32).

Comme vous le savez le Conseil europeen n'a pas pu trouver une solution au probleme irlandais dans le secteur laitier, mais il a ete convenu que la negociation se poursuivrait dans le cadre du Conseil agricole. A cet effet, M. Dalsager s'est rendu a Dublin pendant le weekend en compagnie du President Rocard pour des contacts avec le gouvernement irlandais. En ce qui concerne la Commission, elle a deja transmis au Conseil les textes juridiques necessaires. La Commission participera activement a la recherche d'un accord acceptable pour toutes les parties, mais aucun commentaire ne peut etre fait a ce stade sur le contenu d'un accord possible.

A suivre

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR // // //



Note BIO (+ PE STRASBOURG)

Bruxelles, le 27 mars 1984

Note BIO(84)131 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DES 26 ET 27 MARS 1984 (M. Vasey)

Le Conseil a commence ses travaux hier apres-midi par une seance restreinte sur le probleme irlandais dans le secteur du lait, pendant que les experts du CSA poursuivaient l'examen redactionnel des differents textes concernant le lait autres que celui introduisant le regime des quotas. Cette seance n'a pas permis de degager les bases d'un accord. La delegation irlandaise a toutefois indique qu'elle fera rapport a son gouvernement sur les remarques faites par les autres delegations concernant les limites d'un compromis possible.

DIS - Deux formules sont en discussion. La premiere vise a offrir a l'Irlande pour 1984/85 une quantite de reference egale aux livraisons de 1983 majoree d'une certaine quantite supplementaire, provenant de la reserve, avec une clause de revision pour les campagnes suivantes, prevoyant une priorite pour l'Irlande. Cette formule qui ne fait pas encore l'unanimité des autres delegations pose des difficultes politiques serieuses a la delegation irlandaise en raison de l'absence de toute assurance chiffrée concernant l'accroissement des quantites disponibles pour 1984/85. L'autre formule consiste a accorder a l'Irlande, en plus d'une quantite de reference egale a 1983, un droit de croissance a financer par les irlandais eux-memes sous forme d'un relevement proportionnel au prelevement de co-responsabilite. Cette formule, qui a la faveur de certaines autres delegations, est rejetee par la delegation irlandaise. FIN DIS

Le Conseil a ensuite examine le projet de reglement sur les MCM. La seule question de fond qui reste ouverte est celle de la contribution communautaire a prévoir en faveur des mesures d'aides aux agriculteurs allemands suite a la reevaluation du Mark vert en 1985, question que la Republique Federale souhaite voir regler des cette session du Conseil.

L'objectif poursuivi par la Presidence a ce stade des travaux est de trouver des solutions aux problemes en suspens et de faire lever, si possible, toutes les reserves subsistantes afin de mettre le Conseil en etat, le cas echeant, de prendre des decisions, sans preciser pour le moment le lien avec les autres volets de la negociation globale.

Les travaux qui ont ete interrompu vers minuit, reprennent ce matin a 10H00.

A suivre

Amities

~~XXXXXXXXXXXX~~ - COMEUR/////

P. CERF

Note BIO (+ PE STRASBOURG)

Bruxelles, le 27 mars 1984

Note BIO(84)131 (suite 2 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DES 26 ET 27 MARS (M. Vasey)

Le Conseil agricole a suspendu sa session mardi a midi. Il reprendra ses travaux vendredi prochain a 15H00 en vue d'arriver a une decision finale sur l'ensemble du paquet agricole avant le 1er avril.

Le President Rocard a indique a la presse, a l'issue des travaux, que le Conseil a "re-explore" les trois volets du document elabore a titre conditionnel par le Conseil agricole lors de sa session precedente. Il a ecoute les explications donnees par les quatre delegations qui ont des reserves specifiques sur le document, et plus particulierement le 3me volet, en vue d'evaluer leur portee economique et politique. Pour les six autres delegations, le souci principal, selon M. Rocard est de ne pas toucher au document si peniblement elabore sous peine de rouvrir l'ensemble de la negociation. C'est notamment le cas de la France, qui demanderait alors le retablisement de l'aide au stockage a court terme des vins.

Sur le lait, M. Rocard a rappele que le nouveau regime de maitrise de la production ne pourra pas etre mis en oeuvre, si l'Irlande n'y est pas inclue. Le Conseil europeen avait reconnu le caractere politique de cette question, sans etre parvenu toutefois a trouver une solution acceptable, soit pour l'Irlande, soit pour les autres. Le President du Conseil a indique qu'a ce stade, il n'est pas possible d'entrevoir une zone de compromis entre les differentes positions. Un compromis demandera des concessions de part et d'autre qui vont au-dela de ce qui a ete declare jusqu'a present comme acceptable. Il a precise que pour le moment, il n'existe ni proposition de la Presidence, ni proposition de la Commission, en attendant qu'un rapprochement se dessine. Il a reconnu que l'Irlande parait assez isolee, meme si chacun reconnait, avec la delegation irlandaise, qu'il s'agit d'un interet national vital pour ce pays.

En ce qui concerne les MCM, M. Rocard estime que l'on est plus proche d'un accord. Il existe une reserve generale liee au fait que l'accord provisoire sur la table comporte un surcout, et que son application est donc liee a une decision sur les ressources budgetaires. Le Royaume Uni a egalement une reserve en raison de l'incidence financiere de la solution envisagee, mais cette reserve ne constitue pas a ce stade, un probleme bloquant.

Enfin, en ce qui concerne les autres produits ainsi que les prix, trois delegations maintiennent les reserves specifiques qu'elles avaient deja formulees :

- R.U. (prime variable a l'abattage des bovins, mode de calcul de la prime aux brebis);
- Italie : (seuils de garantie en liaison avec les concessions commerciales aux pays tiers, primes aux veaux, tomates transformees);
- Grece : (raisins secs, coton, tomates, etc ..)

M. Rocard a estime que cette demi-session du Conseil n'avait pas ete inutile, surtout au niveau de l'examen des 69 propositions de reglement a adopter, qui se poursuivra au niveau du CSA.

L'achevement de cette phase necessaire d'instruction technique, ainsi que des resultats positifs au Conseil Affaires Generales pourraient faciliter les choses lors de la reprise des travaux du Conseil agricole a la fin de la semaine. Un echec alors, risquerait toutefois de mettre en cause le fonctionnement de la PAC.

DIS - Devant le Conseil lui-même, le Président a été net : le degré de douleur résultant du paquet est à peu près équivalent pour tous les États membres, si l'on commence à le modifier on ne contrôlera plus la situation. La Présidence et la Commission passeront en revue les différentes réserves ou demandes d'amélioration en vue de voir si elles sont justifiées et s'il serait possible d'apporter des améliorations éventuelles sans ajouter un surcoût ou créer des difficultés pour d'autres pays, mais il a mis en garde les délégations demandereses contre les risques qu'entraînerait toute modification du document.

M. Dalsager pour la Commission a fait siennes les conclusions du Président. Il a indiqué qu'il serait difficile de persuader son institution de modifier les propositions actuellement sur la table du Conseil si cela devait entraîner une nouvelle réduction des économies prévues.

Pour votre information, les six ministres ayant indiqué qu'ils peuvent accepter le document provisoire, ont rappelé avec force les concessions qu'ils avaient faites et les difficultés politiques auxquelles ils doivent maintenant faire face sur le plan interne pour justifier ces concessions, plusieurs d'entre eux soulignant que leur position personnelle deviendrait intolérable si d'autres délégations devaient obtenir de nouvelles améliorations significatives. À cet égard, les ministres néerlandais et allemand ont adressé une mise en garde à leur collègue irlandais, en faisant valoir que la limite des concessions possibles sur le lait était atteinte. FIN DIS

As regards imports of New Zealand butter, M. Rocard told the press that the Council would agree to go on buying butter from New Zealand, though it did not need the butter and was running out of space to store it, out of friendship, respect for historical links and comprehension for that country's economic difficulties, but no decision would be possible till a decision has been taken concerning the internal regime for milk.

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR



Note BIO + LUXEMBOURG 3231

Bruxelles, le 2 avril 1984

Note BIO(84)140 aux Bureaux Nationaux

c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DES 30-31 MARS 1984 (M. Vasey)

Après une réunion continue de 18 heures, le Conseil est parvenu à un consensus général sur l'ensemble du paquet agricole et a approuvé les 70 règlements nécessaires à sa mise en œuvre. Les Pays-Bas ont toutefois voté contre le règlement sur les quotas lait, et la Grèce contre plusieurs règlements concernant les fruits et légumes transformés.

L'adoption formelle de certains règlements interviendra après que le Parlement aura donné son avis (consultation d'urgence).

La campagne 1984/85 pour le lait et les viandes bovine et ovine commence ce lundi 2 avril (la grille de classement des carcasses s'appliquera toutefois à partir du 9 avril).

En guise de conclusion, M. Rocard a qualifié l'accord de meilleur possible dans les circonstances. Il a rendu hommage à la Commission, qui avait su produire des propositions, sentir les équilibres et tomber juste. M. Dalsager de son côté, a rendu hommage aux efforts immenses déployés par le Président pour mener les négociations au bout.

M. Dalsager a fait une déclaration concernant les conséquences financières du paquet modifié tel qu'il a été approuvé par le Conseil et qui implique le besoin d'un financement supplémentaire à fournir par les États membres pour couvrir le dépassement des crédits budgétaires pour 1984. La Commission interprète l'acceptation du paquet modifié par le Conseil comme une confirmation de l'accord réalisé au Conseil européen et au Conseil Affaires Générales, selon lequel le Conseil prendra les décisions nécessaires pour assumer le financement du budget communautaire.

DIS - La délégation allemande a rappelé que cette déclaration n'engage que la Commission, tandis que la délégation britannique a déclaré que les dépenses agricoles en 1984 ne doivent pas dépasser les crédits budgétaires existants. Si des problèmes budgétaires se posent en 1984 ou 1985, la Commission et le Conseil devraient prendre les mesures nécessaires pour réduire les dépenses au niveau autorisé. - FIN DIS

Comme vous le savez, le Président Thorn a déjà averti le Parlement que les dépenses agricoles pourraient dépasser les crédits inscrits (16,5 milliards d'Ecus) d'un montant estimé entre 1,5 et 2 milliards. Ceci résulte de trois facteurs :

- transfert de dépenses dues en 1983 (675 m)
- détérioration de la conjoncture (450-500 m)
- incidence du paquet, y compris les prix et mesures connexes (17 m).

Par rapport aux économies prévues en fonction des propositions initiales de la Commission, le paquet comporte une "dépense supplémentaire" de 892 millions d'Ecus en 1984 et 1.364 millions en 1985.

Si l'on tient compte de la non-adoption de la taxe sur les matières grasses, cela donnerait un solde de + 187 millions en 1984 et de - 138 millions en 1985. Il convient de rappeler toutefois, que la non-adoption du paquet aurait également entraîné une dépense supplémentaire estimée à plus de 200 millions d'Ecus par mois due à l'accroissement prévisible des dépenses dans le secteur laitier.

Le paquet provisoire a ete complete ou modifie sur les points suivants :

1. Regime des quotas lait :

Le Conseil a decide que la quantite garantie pour l'Italie et l'Irlande sera egale aux livraisons de 1983 (et non pas 1981 + 1%). La reserve sera fixee pour la campagne 1984/85 a 335.000 tonnes dont 245.000 t pour l'Irlande, 65.000 pour l'Irlande du Nord et 25.000 pour le Luxembourg. Pour les annees suivantes, le volume de la reserve sera revu, tenant compte de l'evolution du marche et des quantites qui seront disponibles, etant entendu qu'une priorite sera accordee a l'Irlande lors de la distribution des quantites rajoutees a la reserve. Les quantites disponibles pour l'Irlande ne seront pas en tout cas reduites dans les annees futures. Cet accord donne une quantite globale garantie pour 1984/85 de 99,6 mio tonnes.

2. Autres decisions concernant le lait :

Outre l'instauration du regime des quotas, le Conseil a pris les decisions suivantes, qui s'ecartent sous quelques aspects des propositions initiales de la Commission :

- Relevement du taux de co-responsabilite de 2 a 3% pour la campagne 1984/85 (p.m.)
- La proposition de la Commission de fixer les prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait ecreme sur la base d'un rapport 50:50 entre les matieres grasses butyriques et les matieres azotees, est adoptee, mais avec un coefficient de rendement technique modifie pour le beurre. Il en resultera un prix d'intervention pour le beurre de 319,70 ECU/100 kg (et non 316,95 ECU/100 kg), les autres prix restant inchanges (sauf pour les fromages pour lesquels les frais de transformation ont egalement ete modifies).
- L'aide a la consommation de beurre est reduite de 75% a 12,75 Ecus (et non 10 ECU/100 kg) de maniere a maintenir inchange le prix a la consommation au Royaume-Uni.
- Reconstitution de l'aide a 120 mio Ecus aux petits producteurs pour les campagnes 1984/85 et 1985/86 sur la base de criteres communautaires
- Extension du regime d'aides pour l'achat du beurre a prix reduit a des secteurs autres que la patisserie et les glaces
- Introduction d'une aide a la poudre de lait demi-ecreme pour les veaux, et d'une aide a la poudre de lait ecreme concentre pour les porcs et les volailles
- Suspension du trafic de perfectionnement actif pour 2 campagnes.

Le Conseil n'a pas adopte les propositions suivantes :

- relevement de la teneur en matiere grasse du lait a la consommation;
 - aide au lait entier concentre pour les veaux;
 - suspension de l'intervention pour la poudre de lait ecreme.
- Ces informations modifient et completent celles reprises dans le MEMO 32/84.

3. MCM :

La contribution communautaire aux aides nationales en faveur des agriculteurs allemands est fixée à 120 mio Ecus en 1985 et à 100 mio Ecus en 1986.

4. Produits autres que le lait :

Le Conseil a apporté les aménagements suivants à l'accord provisoire du 17 mars :

- tomates : le seuil de garantie est fixé à 4.700.000 t (contre 4,6 mio tonnes);
- coton : le seuil de garantie est fixé à 500.000 t (contre 470.000 t)
- raisins secs : les seuils de garantie seront fixés sur la base de la production moyenne des trois dernières campagnes, à savoir:
 - Corinthe : 65.000 t (contre 70.000 t)
 - Sultanines: 93.000 t (contre 85.000 t)Par ailleurs, les conditions d'achat par les organismes stockeurs pendant les deux derniers mois de la campagne sont amendées;
- viande ovine : l'acompte sur la prime aux brebis ne sera pas supprimé dans les zones montagneuses et les autres régions défavorisées;
- viande bovine : la prime variable à l'abattage est reconduite plafonnée à 65 Ecus (contre 80 Ecus actuellement) avec introduction du clawback; la prime à la naissance des veaux est également reconduite mais réduite à 13 Ecus (avec possibilité d'un financement national supplémentaire de 19 Ecus en Italie).
- vin : autorisation à la France de reprendre à sa charge l'aide au stockage à court terme.

5. Nouvelle-Zélande

Le Conseil a marqué son accord de principe pour autoriser le Royaume-Uni à importer 83.000 tonnes de beurre en provenance de la Nouvelle-Zélande en 1984, sous réserve du respect par la Nouvelle-Zélande des zones sensibles en France et en Irlande pour la viande ovine. En attendant, l'autorisation actuelle est prorogée pour deux mois au pro rata.

DIS - La délégation irlandaise a refusé d'accepter la proposition de la Commission d'autoriser le Royaume-Uni à importer du beurre néo-zélandais pendant 5 ans. Du même coup, elle a bloqué l'adoption de l'échange de lettres négociées avec ce pays relatives au respect des zones sensibles dans le secteur de la viande ovine pour les 5 années à venir, qui constituent le quid pro quo pour le beurre - FIN DIS.

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR////



Note BIO + LUXEMBOURG 3231

Bruxelles, le 2 avril 1984

Note BIO(84)140 (suite 1 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DES 30/31 MARS (M. Vasey)

Lait :

Les quantites de reference pour chaque Etat membre, telles
qu'elles resultent des decisions du Conseil du 31 mars, sont
les suivantes (x 1.000 tonnes) :

	1984/85	1985/86	Reserve (1)
Belgique	3.138	3.106	
Danemark	4.932	4.882	
Republique Federale	23.487	23.248	
France	25.585	25.325	
Grece	472	467	
Irlande	5.280	5.280	245
Italie	8.323	8.323	
Luxembourg	268	265	25
Pays-Bas	12.052	11.929	
Royaume-Uni	15.698	15.538	65(Irl. Nord)
-----	-----	-----	-----
CEE (10)	99.235	98.363	335

(1) Fixe pour 1984/85 seulement.

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR////

